



# PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lille, le 21 avril 2020

## LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

### CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 21 AVRIL 2020



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis le précédent point de situation :

1. Arrêté d'autorisation d'ouverture des merceries dans le département
2. Communiqué de Bruno le Maire : favoriser le click and collect pendant le confinement
3. Gérald Darmanin, Didier Guillaume et Roxana Maracineanu annoncent un accompagnement financier spécifique et urgent des centres équestres recevant du public et des poneys clubs

#### **1. Arrêté d'autorisation d'ouverture des merceries dans le département**

Considérant la multiplication d'initiatives citoyennes visant à la réalisation de masques réutilisables en tissus dits grand public au profit de la population dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus qu'il convient de soutenir et la tradition couturière du Nord favorisant le développement de ces initiatives, j'ai pris la décision d'autoriser l'ouverture des merceries du département.

Par conséquent, et afin de faciliter l'acquisition de tissus et du matériel nécessaire à la confection de ces masques, les merceries et les commerces de détails de tissus spécialisés sont autorisés à recevoir le public pour la vente de produits permettant la réalisation de masques.

Les exploitants de ces établissements devront garantir les conditions d'hygiène et de distanciation sociale nécessaires pour lutter contre la propagation du virus et privilégier le retrait de commandes dans la mesure du possible.

Vous trouverez en pièce-jointe l'arrêté du 21 avril correspondant à cette décision dont vous êtes chargés de l'exécution.

#### **2. Communiqué de Bruno le Maire : favoriser le click and collect pendant le confinement**

Pour lutter efficacement contre le COVID-19, les mesures sanitaires ont conduit à fermer certains commerces afin d'éviter les contacts physiques. Parallèlement, il était important de donner aux commerçants, artisans et indépendants, dont l'activité est autorisée, les moyens de continuer leur activité dans des conditions irréprochables de sécurité sanitaire. Ainsi, il est mis à disposition des

**Gestion de la crise sanitaire Covid-19** - numéro unique : **03 20 30 58 00**  
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord  
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX  
[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)

consommateurs des solutions pour faire leurs achats du quotidien pendant le confinement dans le respect des règles de protection individuelle et collective.

Le Gouvernement se mobiliser pour encourager les activités d'achat à distance / retrait de commande (« click & collect ») ou de livraison pour les magasins de vente n'ayant pas l'autorisation de recevoir du public. Cette activité est en effet conforme à l'article 8 du décret du 23 mars 2020, sous réserve de l'application des mesures barrières, et constitue un relais d'activité précieux pour les commerçants en cette période.

Afin de permettre aux Français d'acheter en « click & collect », il est rappelé que les déplacements des particuliers ayant pour objet le retrait d'un colis ou d'une commande sont autorisés au titre des « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité », quelle que soit la nature du bien. Cette disposition concerne à la fois l'activité de « click & collect » qui permet à un magasin de vendre ses marchandises en ligne et de délivrer la commande à ses clients en magasin, et l'activité dite de « point relais » qui constitue une activité secondaire quoique non négligeable pour certains commerces.

Cette mise en avant des activités de livraison et de retrait de commandes participe de l'action globale déployée par le Gouvernement en faveur du maintien de l'activité. Pour ce faire, un cadre strict de consignes à mettre en œuvre pour assurer des conditions sanitaires irréprochables dans la livraison a été publié dès le début du confinement, un guide pratique du maintien de son activité est disponible sur la plateforme « France Num » et un appel à la mobilisation des entreprises du e-commerce a été lancé avec un recensement d'offres gratuites ou préférentielles pour permettre aux commerçants de vendre en ligne pendant le confinement.

### **3. Gérald Darmanin, Didier Guillaume et Roxana Maracineanu annoncent un accompagnement financier spécifique et urgent des centres équestres recevant du public et des poneys clubs.**

Dans le budget rectificatif voté en première lecture par l'Assemblée nationale vendredi 17 avril, un accompagnement financier pour l'alimentation et les soins prodigués aux animaux avait été porté par Gérald Darmanin, et adopté pour les parcs zoologiques, cirques et refuges.

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Roxana Maracineanu, ministre des Sports annoncent que cette disposition bénéficiera également aux centres équestres recevant du public et aux poneys clubs qui connaissent des difficultés financières en raison du confinement et de la suspension des activités de sport et de loisirs, selon des modalités qui seront définies dans les prochains jours.

## ANNEXES

**Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.**

En appliquant les consignes suivantes :

### Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

### Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr).

### Consignes relatives aux voyages

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

### Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

**Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :**

**- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection** ;**

- éviter tout contact avec l'entourage et porter un masque de type chirurgical ;

- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

### Accès à l'information

**Gestion de la crise sanitaire Covid-19** - numéro unique : **03 20 30 58 00**  
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord  
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX  
[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

**Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :**

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : [hautsdefrance.cci.fr/covid-19](http://hautsdefrance.cci.fr/covid-19)

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chmabre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

**03 59 75 01 00**

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, **une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements** (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine **de 09h00 à 17h00** et le samedi de 09h00 à 14h00 :

**03 20 30 58 00**

Une cellule d'information du public a été mise en place par le **rectorat d'Amiens pour les établissements scolaires concernés, du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00** :

**03 22 82 38 24**

**Ces quatre numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.**

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**

**Gestion de la crise sanitaire Covid-19** - numéro unique : **03 20 30 58 00**  
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord  
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX  
[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) – [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)